



Angoulême, le 5 juillet 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Signature du contrat de ruralité de GrandAngoulême

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, **la communauté d'agglomération du GrandAngoulême, composée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 38 communes, dont 23 rurales**, a décidé à son tour de s'engager aux côtés de l'État, dans une démarche de soutien au développement rural, au travers de la signature d'un contrat de ruralité.

Cette démarche va permettre d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire, qui en cohérence avec les stratégies et outils contractuels déjà mis en place, doit fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

**Le contrat de ruralité de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême sera signé le 6 juillet 2017 à 15h30** au siège de la communauté de communes, boulevard Besson Bey entre :

- l'État, représenté par le préfet, Pierre N'GAHANE
- la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, représentée par son président, Jean-François DAURÉ ;
- la Caisse des Dépôts, représentée par son directeur territorial, Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP ;
- les 6 communes bénéficiaires ( Balzac, Brie, Dignac, Dirac, Garat et Torsac) représentées par leur maire.

Pour sa première année de mise en œuvre, le contrat de ruralité du Grand Angoulême va soutenir **7 projets d'investissement prêts à démarrer avec 813 608 € de soutiens financiers de l'État représentant 33,76 % du coût des projets** entrepris au profit de l'économie locale.

Portés par les communes et la communauté d'agglomération, également aidées par le département, la région et l'Union Européenne, ces projets intéressent au plus près la vie des habitants.

Les propositions retenues dans la convention financière 2017 se regroupent autour de 3 grandes thématiques :

- **l'accès aux services et aux soins et la cohésion sociale**, avec, par exemple, la réalisation d'une maison du bien-être et du vivre ensemble à Brie ;
- **l'attractivité du territoire** avec, notamment, l'installation de commerces de proximité dans les locaux de l'ancienne école de Dirac ;
- **la revitalisation de centres-bourgs** (Balzac, Dignac, Torsac).

**Vous êtes cordialement conviés à participer à cette séance de signature.**